



**Extrait du Registre des Délibérations  
Conseil du Pôle Métropolitain  
du Pays de Béarn**

**Séance du 12 décembre 2025**

Date de la convocation : 5 décembre 2025  
Nombre de délégués en exercice : 65

**Etaient présents :**

**Délégués titulaires :**

Mohamed AMARA, Patrick BALDAN, Muriel BAREILLE, Jean-Marie BERICHEON, Marie-Pierre CABANNE, Michel CAPERAN, Thierry CARRERE, Jean-Paul CASAUBON, Frédéric CLABÉ, Jean-Yves COURREGES, Valérie DEJEAN, Jean-Marc DENAX, Marc DUFAU, Bernard DUPONT, Francis ESCALÉ, Claude LACOUR, Daniel LACRAMPE, Sandrine LAFARGUE, Francis LANSALOT-MATRAS, Yves LARROUTURE, Marlène LE DIEU DE VILLE, Xavier LEGRAND-FERRONIERE, Véronique LISPOS-SALLENAVE, Patrice LAURENT, Marie-Claire NÉ, Jean-Louis PERES, Carine SARRIQUET, Alain TREPEU, Bernard UTHURRY, Raymond VILLALBA.

**Délégués suppléants :**

Fabienne COSTEDOAT-DIU (a supplié Bertrand VERGEZ-PASCAL), Victor DUDRET (a supplié Claude FERRATO), Michel MINVIELLE (a supplié Serge CASTAIGNAU), Maryse PAYBOU (a supplié Jean-Marie BERGERET-TERCQ), Philippe FAURE (a supplié Francis PEES), Jean-Loup FRICKER (a supplié Patrick BURON), Régis LAURAND (a supplié Eric SAUBATTE), Jeannine LAVIE-HOURCADE (a supplié Philippe LALANNE), Pierre SOLER (a supplié Valérie REVEL).

**Etaient excusés :**

Lydie ALTHAPÉ, Nadia GRAMMONTIN, Emmanuel HANON, Arnaud JACOTTIN, Jean-Simon LEBLANC, Michel OLIVÉ, Marc OXIBAR, Christian PETCHOT-BACQUÉ, Nicolas PATRIARCHE, Bernard PEYROULET, Josy POUEYTO, Didier REY.

**Etaient absents :**

Henri BELLEGARDE, Michel BERNOS, Christelle BONNEMASON-CARRERE, Katty BROGNOLI, Marc GAIRIN, Didier LARRAZABAL, Jérôme MARBOT, Fernand MARTIN, Elisabeth MIQUEU, Monique MOULAT, Martine RODRIGUEZ, Monique SEMAVOINE.

**Etaient représentés :**

François BAYROU a donné pouvoir à Patrice LAURENT, Isabelle LAHORE a donné pouvoir à Sandrine LAFARGUE.

**Secrétaire de séance : Jean-Louis PERES**

**N° 11 – SCHEMA LOCAL DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR DE LA  
RECHERCHE ET DE L'INNOVATION  
PROJET ESTUDIAR : ACTION PILOTE SUR LA  
NON-POURSUITE D'ETUDES DES BACHELIERS**

Le Pays de Béarn a approuvé le 28 octobre 2022 son schéma local de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation. Plusieurs enjeux ont été identifiés dans ce schéma, dont celui de la poursuite des études des nouveaux bacheliers dans l'enseignement supérieur. En effet, le Béarn se caractérise par un taux de poursuite d'étude post-bac inférieur aux taux régional et national. Le taux global de poursuite d'études est de 74% contre 77,1% pour la France métropolitaine, écart que l'on retrouve quel que soit le type de bac (général, technologique ou professionnel). Au sein du Béarn, existent également de grandes disparités géographiques, avec des écarts assez conséquents : 80,2 % sur l'agglomération de Pau et 71 à 72 % sur les territoires ruraux.

Ainsi, il a été décidé d'engager une réflexion pilote à ce sujet sur le territoire du Haut Béarn (Oloron et les vallées pyrénées). Un premier travail de discussions avec les acteurs locaux de ce territoire (CC du Haut Béarn, mairie d'Oloron, chefs d'établissement du second degré...) a été engagé dès la fin d'année 2024. L'UPPA, acteur incontournable sur l'ensemble du territoire, a été associée ce travail.

C'est ainsi qu'un projet de recherche a été élaboré afin d'étudier la (non) poursuite d'études des bacheliers du Haut-Béarn et leur rapport au territoire. Il permettra donc de poursuivre les 4 objectifs suivants :

- Objectif 1 : Mesurer objectivement, à partir de données de l'Éducation nationale et des différents partenaires, le taux de poursuite d'études dans le Haut-Béarn en le comparant à d'autres territoires. Sera identifié aussi, à partir des arrêts en 1ère année d'études de l'Université de Pau et des pays de l'Adour, la part de jeunes originaires de ces territoires.
- Objectif 2 : Analyser les raisons pour lesquelles certains jeunes décident ou non de poursuivre des études supérieures. Sera étudié ici spécifiquement le poids de l'origine sociale, mais aussi du genre et le fait d'être né ou non sur le territoire.
- Objectif 3 : Identifier les freins et leviers à la poursuite d'études, en s'appuyant sur les expériences et retours des jeunes.
- Objectif 4 : Accompagner le groupe de travail dans sa réflexion sur les motifs de non-poursuite d'études et sur les actions à mettre en place pour réduire la non-poursuite d'étude mais aussi le décrochage en 1ère année à l'université.

Ce projet financé par l'UPPA (dispositifs SPACE et ACCES), la communauté de communes du Haut Béarn, la ville d'Oloron et par le Pays de Béarn s'inscrira sur le temps long avec une durée de 29 mois. La participation financière du Pays de Béarn sera de 10 000 €, somme inscrite au budget primitif 2025.

#### Au regard de ces éléments, il appartient au Conseil du Pays de Béarn de bien vouloir :

- 1 – Approuver le principe de la participation du Pays de Béarn au projet Estudiar dans le cadre de son schéma local de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation ;
- 2 – Autoriser Monsieur le Président à engager toutes les démarches administratives et financières nécessaires à sa mise en œuvre et à signer les documents afférents.

Conclusions adoptées à l'unanimité

Suivent les signatures  
Pour extrait Conforme,

Pour le Président empêché,



Patrice LAURENT, Vice-Président

Le Secrétaire de séance,



Jean-Louis PERES